

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 27 mars 2024 à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le vendredi 15 mars 2024 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRESENTS : 36**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 37**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

**Était absente excusée ayant donné un pouvoir :** Annick SOLIER a donné pouvoir à Hélène PAYET.

**Étaient absents excusés :** Bertrand GOSSET, Yvonne LE GAC.

**Étaient absents :** Pascal COTARD, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Patrick SAINT-LO, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, François REPEL, Jérémie DESGUEE, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

**DELIBERATION 20240327-26 : FIN\_89505 BUDGET ZA DES NOIRES TERRES\_VOTE DU BUDGET 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,  
 Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,  
 Vu l'instruction comptable M57,  
 Vu le rapport et le projet de budget présentés par le président,

Le budget primitif 2024 du budget annexe « ZA NOIRES TERRES » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **3 231 743,36 €** dont :

- 1 935 076,36 € en Section de Fonctionnement,
- 1 296 667,00 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

**I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges d'exploitation :	907 436,00 €	70-Vente de terrains aménagés :	542 892,00 €
65-Reversement excédent du budget annexe vers le budget principal :	406 621,00 €	75-Autres	5,57 €
66-Charges financières (intérêts des emprunts)	3 167,00 €	002-Excédent de fonctionnement 2023 reporté :	245 561,79 €
042-Stocks de terrains aménagés au 01/01/2024	611 235,36 €	042-Stocks de terrains aménagés au 31/12/2024 :	1 140 000,00 €
043-Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :	6 617,00 €	043-Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :	6 617,00 €
<b>TOTAL DF</b>	<b>1 935 076,36 €</b>	<b>TOTAL RF</b>	<b>1 935 076,36 €</b>

**II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

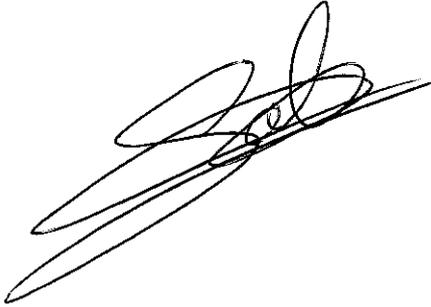
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
040-Stocks de terrains aménagés au 31/12/2024	1 140 000,00 €	040-Stocks de terrains aménagés au 01/01/2024 :	611 235,36 €
16-Remboursement capital de l'emprunt :	39 667,00 €	001-Excédent d'investissement 2023 reporté	31 347,95 €
16-Remboursement avance au budget principal	117 000,00 €	16-Avance budget principal	654 083,69 €
<b>TOTAL DI</b>	<b>1 296 667,00 €</b>	<b>TOTAL RI</b>	<b>1 296 667,00 €</b>

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

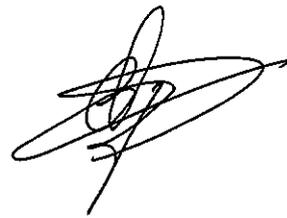
- **D'ADOPTER** le budget primitif 2024 du budget annexe « ZA NOIRES TERRES »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,  
Christine SALMON



Le Président,  
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture  
014-200069524-20240327-20240327-26\_DEL-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2024  
Date de réception préfecture : 05/04/2024